

MODALITES ADMINISTRATIVES D'INSCRIPTION

Lauréats de concours premier degré, second degré ou encadrement éducatif

Dans le cadre votre année de stage d'enseignant, vous devez procéder à votre inscription à l'INSPE - université Claude Bernard Lyon 1

- **Vous êtes affecté à mi-temps** : vous intégrez un DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (titulaire d'un master autre que MEEF ou dispensé de diplôme)
- **Vous êtes affecté à temps plein** : vous intégrez l'AEU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – approfondissements et consolidation » (titulaire d'un master MEEF PE)

Les étudiants qui étaient déjà inscrits à Lyon 1 en 2022-2023 s'inscrivent directement sur <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>

Pour les autres :

Vous devez préalablement déposer votre dossier de préinscription à compter du 10 juillet 2023 sur le portail : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

Le service formation scolarité de l'Inspé se chargera ensuite de le vérifier et de valider vos données.

Vous aurez alors la possibilité ensuite de vous inscrire directement en ligne sauf pendant la fermeture administrative (du 29 juillet au 21 août) via le lien : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login>

Pour être exonéré de la CVEC et des frais de scolarité vous devez impérativement sélectionner dans la rubrique « données annuelles »

- 1) Le statut : **01- étudiant**
- 2) Le régime : **1 - initiale**
- 3) Le profil : « **FS** » fonctionnaire/stagiaire »
- 4) La catégorie socio-professionnelle choisir « **Cadre de la fonction publique** »
- 5) Dans l'activité choisir **K** « Etudiant fonctionnaire ou militaire ».
- 6) Dans la quotité : **1-** « temps complet ».

Attention pour les situations ci-dessous merci de contacter le service de scolarité :

- **Un étudiant inscrit l'an dernier ou les années précédentes en formation continue ou en AEU préparation au CRPE à l'université Lyon 1 Claude Bernard ne pourra pas s'inscrire par le web.**
- **Les étudiants n'ayant pas d'INE (identifiant national)**
- **Un étudiant en défaut de paiement avec l'université Claude Bernard ou dont la situation n'est pas régularisée avec la Bibliothèque Universitaire ne pourra pas s'inscrire par le web.**